

Déclaration d'intention sur la formation ecclésiale et la formation continue lors des premières années de ministère des pasteures et pasteurs en Suisse.

du 7 septembre 2006

Lors de leur séance du 7 septembre 2006 à Berne, les représentants des organes directeurs des différentes autorités ecclésiastiques de la formation des pasteur-e-s ont adopté la déclaration d'intention suivante en vue de la soumettre à leurs organes directeurs.

Les représentants des organes directeurs

- de la Conférence des Eglises Romandes (CER),
- du Concordat relatif à la formation conjointe des pasteures et pasteurs réformés et leur admission au service de l'Eglise),
- ainsi que des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure,

se déclarent convaincus,

1. de vouloir intensifier leur collaboration dans le domaine de la formation et de la formation continue des pasteur-e-s lors des premières années de ministère et
2. de ne pas entreprendre une quelconque démarche dans ce domaine sans concertation préalable avec les autres organes directeurs.

Ils soumettent à leurs organes directeurs:

- la présente déclaration d'intention, pour approbation et
- le texte ci-dessous précisant les objectifs, perspectives, méthodes de travail et champs d'activités, pour information¹.

Approuvé:

Le 1 ^{er} décembre 2006	par le Concordat Suisse alémanique
Le 16 janvier 2007	par la CER
Le 1 ^{er} novembre 2006	par les Eglises de Berne-Jura-Soleure

¹ Les passages concernant buts, perspectives et mode de faire ne figurent pas ici.